Image not found or type unknown

faut-il prendre un huissier?

Par **ziem**, le **27/05/2009** à **15:49**

lors de mon amenagement la propriaitaire a fait faire l'etat des lieux avec un huissier et j'ai du payer la moitié,au bout de 7 mois de location je demenage pour le travail est-il obligatoire de reprendre un huissier et qui doit le payer,merci d'avance de votre reponse

Par **ardendu56**, le **27/05/2009** à **20:07**

ziem, bonsoir

L'huissier n'est pas obligatoire.
En principe, le propriétaire (ou son mandataire) et le locataire l'établissent en commun et à l'amiable, juste avant la remise des clefs, avant l'occupation effective (à l'entrée) et une fois que le logement est vide (à la sortie).

Il est payant PAR MOITIÉ entre les parties dès lors qu'il est établit par un huissier de justice (officier public et ministériel.) Huissier dont l'intervention doit restée exceptionnelle...

Bien à vous.

Par **ziem**, le **27/05/2009** à **21:34**

Merci de votre reponse et j'ai parlé avec la proprio et elle m'a dit que je n'aurais rien à payer.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés